

## Notes sur le Rapport n°2014-032 d'octobre 2014 portant sur la structuration des EPLE : LPO et lycée des métiers

Le rapport fait suite à une note de cadrage d'octobre 2013. L'objectif de la mission est d'analyser l'impact de la création des LPO et la labellisation sur les résultats des élèves et leurs parcours de formation et dans d'autres domaines (mutualisation moyens, pratiques, mobilisation des personnels). Il présente un premier état des lieux sur la mise en place des campus des métiers.

Les trois objets du rapport constituent trois formes de structurations très différentes.

- Le LPO (apparition en 1992). La mission commence par rappeler le contexte de création des LPO et donne une définition de cette polyvalence selon les rectorats et les conseils régionaux:regroupement de différentes voies de formation mais aussi une certaine mixité sociale des apprenants sous statuts scolaires (volet social) , optimisation des moyens par un regroupement dans un établissement de même filière pro du niveau V au niveau III.

La mission constate que la polyvalence n'est pas toujours effective. Elle consiste souvent en une simple juxtaposition des diplômes sans projet pédagogique commun (ex : seuls les profs d'EPS et documentalistes partagent leurs services sur le LGT et le LP). De plus, la répartition des responsabilités au niveau de l'administration ne favorise pas dans la plupart des cas un travail partagé.

Les LPO ont permis dans certains cas de recomposer l'offre de formation<sup>1</sup> en favorisant une logique de parcours d'élève à une logique d'établissement. La mission constate<sup>2</sup> , en revanche, une sous représentation des parents et des élèves de LP dans les instances des LPO.

Comparaison de deux facteurs (taux de décrochage fin de 2nde et de taux de poursuite en STS) : les LPO obtiennent de meilleurs résultats que les LP . En ce qui concerne les résultats à l'examen, l'écart n'est pas significatif. Le rapport ne cite aucun chiffre concernant ce point là. La mission reconnaît cependant le rôle du facteur géographique. Les LPO sont souvent situés en milieu urbain qui permet aux élèves d'être en contact plus facilement avec d'autres établissements (dont certains proposent des formations post-bac).

La mission met en avant le fonctionnement en réseau (exemple : les cordées de la réussite dans l'académie de Créteil) comme une réponse aux préoccupations de mixité sociale et de fluidité des parcours<sup>3</sup>. Elle reconnaît toutefois des difficultés dans leur fonctionnement. Elle met en avant la notion de mobilité géographique dont le développement de l'internat pourrait être une solution . Il est vu comme un vecteur de socialisation et d'éducation mais la mission ne mentionne pas le coût de l'internat pour les familles et le fait que certaines ne puissent peut-être pas y avoir recours.

Pour terminer le point sur les LPO, le rapport évoque les passerelles et l'insuffisance de leur utilisation aujourd'hui.

- Le deuxième point abordé dans le rapport est le lycée des métiers. Le document rappelle comme pour les LPO le contexte de mise en place de cette labellisation. D'après la circulaire de 2001, le lycée des métiers est assimilé à la notion de pôles de compétences centrées sur une famille de métiers d'un secteur professionnel. La mission évoque en premier lieu les différents critères d'obtention du label . Elle souligne que l'animation a été forte au niveau national au début mais que ,depuis quatre ans , il n'y a eu aucune réunion des pilotes académiques. En 2007, le MEN a demandé aux recteurs de mettre en place une politique forte de labellisation. Chaque académie avait un quota à atteindre. Depuis 2010 et suite à l'évolution des critères, il y a une accélération du nombre de labellisation. Nous sommes

---

1 Voir chap. 1.3

2 Voir chap. 1.4

3 Voir chap. 1.6

passés de la mise en avant d'un fonctionnement visant à optimiser le parcours de formation de l'élève et sa possible intégration économique à l'application d'une démarche de qualité<sup>4</sup>. Le label est souvent attribué sur un métier, parfois plusieurs mais il est rare que des lycées obtiennent un label lycée des métiers sans précision. La mission rappelle ensuite la procédure et cite un secrétaire général (qu'elle ne nomme pas!) au sujet des audits : « Les audits ne semblent pas être des audits, tout le monde est juge et partie, et que devient la lisibilité d'un tel label si tous les établissements sont lycées des métiers. »

La mission pense qu'il faut clarifier les concepts de labellisation et de démarche qualité.

La mission aborde ensuite le ressenti dans les établissements par les différents acteurs. Elle a constaté dans un établissement portant 4 labels que ni les parents, ni les élèves, ni les COP ne prenaient appui sur le label, voir même n'étaient au courant !! Pour les enseignants, le label devrait être un moyen de modifier le recrutement vers le haut mais n'y arrive que rarement. La distinction n'apporte rien de plus en terme de moyens. Le dernier constat est que l'impact auprès des partenaires économiques, des familles et des élèves est globalement faible.

Le rapport n'a pas relevé d'écarts significatifs en terme de résultats entre les LP non labellisés et les autres. L'impact sur le parcours des élèves est loin d'être évident. L'analyse des taux de réussite au bac pro révèle même que certains lycées labellisés avant 2008 dégradent leurs résultats par rapport à des LP traditionnels.

- Le contexte des réformes et l'implication pédagogique  
La réforme de la voie professionnelle a entraîné un repositionnement des bacs technos. Les bacs technos visent à préparer les élèves à la poursuite d'études. Le rapport affirme ensuite que les dispositifs innovants sont souvent mal utilisés en LP (ex : l'EGLS, regret de la disparition des PPCP)
- Le campus des métiers<sup>5</sup> est une création trop récente pour pouvoir faire un réel bilan. Ce concept a été lancé en 2013 et regroupe de nombreux intervenants (État, région, entreprises, EPLE, CFA). Le concept induit que tous les établissements ne peuvent devenir campus des métiers. Pour la mission, le campus des métiers doit offrir des parcours mixtes et une ouverture à l'international. Pour elle, l'amélioration de l'image des enseignements technologiques et professionnels passe par la créativité et l'éducation à l'esprit d'entreprendre. Le campus des métiers à vocation, contrairement au lycée des métiers, à se concentrer sur des secteurs d'excellence. Selon la mission, il connaît un vrai engouement en académie mais le rapport rappelle l'importance de la gouvernance et donc de sa définition au regard du nombre d'intervenants.
- La mission fait ensuite un certain nombre de propositions qui sont regroupées au sein de 4 grands thèmes.
- **Donner un cadre de référence aux LPO** : la polyvalence doit se concevoir par la présence des trois voies et par un certain équilibre du nombre d'élèves les fréquentant. « L'équilibre ne se traduit pas par l'égalité mais simplement par un nombre minimal d'élèves permettant un fonctionnement partagé des instances de pilotage internes ». La polyvalence doit aussi, selon le rapport, se concevoir par l'application des principes liés à la diversité, à la dotation unique (pour permettre une meilleure intégration des différents corps enseignants) et un décloisonnement de la répartition des services (organisation des responsabilités et des espaces par pôles et par niveaux, vie de l'EPLE partagée autour d'un projet unique garanti par la lettre de mission du chef d'étab). Il demande une reconnaissance du statut particulier des LPO.
- **Assurer le développement des réseaux en développant un pilotage par projet et**

---

4 Voir chap. 2.2.1

5 Voir chap. 4

**l'innovation.**<sup>6</sup> L'autonomie des établissements n'a pas encore pris son envol (le plus souvent seulement pour la répartition des enseignements). Pour l'encourager, il faut mobiliser « l'animation pédagogique » en fonction du contexte local mais celle-ci est confrontée à un certain nombre de contraintes (« texte qui fixe le nombre de semaines de PFMP par année de formation », « par la présence d'une certification intermédiaire pour laquelle le CCF tel qu'il est pratiqué actuellement ne fait que rajouter de la complexité à l'évaluation et diminue fortement le temps d'apprentissage » (même remarque pour le bac), « par la gestion locale des ressources humaines qui prime souvent sur l'intérêt de la formation », par des normes et règlements inadaptés à un contexte d'apprentissage qui interdisent toutes formes d'activités en entreprise pour des élèves mineurs et réduisent les possibilités en établissement »). Il faut donc accompagner l'autonomie des établissements en mobilisant des projets d'établissement.

- **Pour une nouvelle démarche de labellisation. Le label « lycée des métiers » ou « filière des métiers » doit traduire : une identité réelle associée à une filière ou un ensemble lié de formations ; un concept visible et accepté d'une communauté éducative traduisant l'excellence d'une formation ; un concept partagé par tous les acteurs qui soient du monde éducatif, économique, politique associés à part égale à la délivrance du label ; une obligation de résultats. En résumé, il faut entièrement revisiter les critères, le périmètre et le mode d'obtention du label. Ce dernier doit permettre des actions différenciées par rapport aux autres établissements si l'éducation nationale veut en faire la promotion. Pour rendre les LM acteurs reconnus du développement de leur territoire, il faut leur permettre de déployer des actions pour : faciliter l'adaptation à l'emploi, favoriser la mixité des publics.**
- **Pour un développement et une généralisation d'une démarche qualité simplifiée.** Il faut séparer la démarche de labellisation LM de la démarche de qualité et généraliser à tous les établissements la mise en application de Qualéduc<sup>7</sup> ; piloter nationalement la communication et le plan de développement.

---

6 Voir chap. 5.2

7 Dispositif présent dans l'Académie d'Aix-Marseille voir lien ci-contre : [http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_389932/fr/diaporama-de-presentations-de-la-demarche-qualifieduc-aix-marseille](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_389932/fr/diaporama-de-presentations-de-la-demarche-qualifieduc-aix-marseille)